



## EXTRAIT DE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le vingt-huit Février à 14h30, le comité syndical du PETR du Grand Beauvaisis, légalement convoqué, s'est réuni à la MSIH, 25, rue Maurice 60000 Beauvais, sous la présidence de Mme Catherine SABBAGH.

### **Etaient présents :**

Représentant la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Monsieur DEVILLERS Dominique, Monsieur BOURLEAU Aymeric, Monsieur CHRISTIAENS Robert, Monsieur DUFOUR Jean-François, Monsieur MICHELINO Pierre

Représentant la Communauté de communes de la Picardie Verte

Monsieur VERBEKE Pascal, Monsieur DEVAMBEZ Gérard

Représentant la Communauté de communes de l'Oise Picarde

Monsieur COTEL Jacques, Madame SABBAGH Catherine, Monsieur PYPE Denis, Monsieur VASSELLE Alain

Représentant la Communauté de communes du Pays de Bray

Monsieur LEVASSEUR Alain, Madame BORGEO Martine, Monsieur BATOT Patrick

### **Pouvoir :**

Monsieur PIA Franck a donné pouvoir à Monsieur MICHELINO Pierre

Monsieur CAUWEL Jean a donné pouvoir à Monsieur VASSELLE Alain

Monsieur HEDIN Gérard a donné pouvoir à Monsieur PYPE Denis

### **Excusés :**

Madame CAYEUX Caroline, Monsieur HEDIN Gérard, Monsieur LOCQUET Charles, Monsieur DORIDAM Jacques, Monsieur TRIBOUT Éric, Monsieur BRACQUART Jean-Luc, Monsieur PERIMONY Patrick, Monsieur GILLES Thierry, Monsieur BAUDART Roger, Madame CORDIER Nicole, Monsieur TOMBOIS Patrice, Madame LEJEUNE Béatrice, Monsieur DOR Jean Louis, Monsieur PIA Franck, Monsieur DURAND Dominique, Monsieur VAN VYNCKT, Monsieur PLEE Gérard, Monsieur DUDA Jean-Michel, Monsieur LEFEVRE Laurent, Monsieur GAMBLIN Frédéric, Monsieur NARZIS Grégory, Monsieur DUTHOIT André, Monsieur BOUCHARTE Lionel

M. BOURLEAU Aymeric a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de délégués syndicaux présents avec voix :	14
Nombre de votants :	14

### **Délibération N°2020.01**

#### **ADMINISTRATIF – DUREE D'AMORTISSEMENT SUR LES EVENTUELS INVESTISSEMENTS**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales dont l'article L.2321-2-27 et l'article R.2321-1 sur les dotations aux amortissements ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et les conditions d'amortissements ;

**Considérant** l’instruction M14, les immobilisations concernent tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflète la richesse de la collectivité ;

La Présidente rappelle que le plan d’amortissement ne peut être modifié qu’en cas de changement significatif dans les conditions d’utilisation du bien, cette modification fera alors l’objet d’une délibération.

	Immobilisations	Durée
<b>Incorporelles</b>	Logiciels	2 ans
<b>Corporelles</b>	Voitures	5 ans
	Mobilier	10 ans
	Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
	Matériel informatique	4 ans
	Matériels classiques	10 ans

Au regard de ces éléments, il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir :

- **PRECISER** que la méthode d’amortissement retenue est la méthode linéaire
- **FIXER** la durée d’amortissement pour chacune des catégories de bien comme récapitulé dans le tableau ci-dessus

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l’unanimité le rapport ci-dessus.

\*\*\*\*\*

## Délibération N°2020.02

### ADMINISTRATIF – PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

**Considérant** l’instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Madame la Présidente présente le compte de gestion établi et transmis par la Trésorerie Municipale. Après vérification, ce dernier est conforme au compte administratif du PETR du Grand Beauvaisis.

#### RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	8 500,00	323 681,78	332 181,78
Titres de recettes émis (b)		126 812,81	126 812,81
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		126 812,81	126 812,81
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 500,00	323 681,78	332 181,78
Mandats émis (f)		125 769,86	125 769,86
Annulations de mandats (g)		866,67	866,67
Dépenses nettes (h = f - g)		124 903,19	124 903,19
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		1 909,62	1 909,62
(h - d) Déficit			

Au regard de ces éléments, il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir :

- **DECLARER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le trésorier municipal tels que présenté n'appelle ni observation de sa part
  - **AUTORISER** Madame la Présidente a signé tout document relatif au compte de gestion
- Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le rapport ci-dessus.

\*\*\*\*\*

#### **Délibération N°2020.04**

#### **BUDGET PRIMITIF – DELIBERATION PORTANT EXAMEN ET APPROBATION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 ;

**Vu** la délibération N°2019.39 approuvant le Rapport d'Orientation Budgétaire et le Débat d'Orientation Budgétaire en date du 13 décembre 2019 ;

**Considérant** l'instruction budgétaire et comptable M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Au regard des éléments : il est proposé aux membres du Comité Syndical de :

- **VOTER** le budget primitif 2020 présenté, par nature, chapitre par chapitre.

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Chapitres budgétaires</b>	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Chapitres budgétaires</b>	<b>Recettes de fonctionnement</b>
Chapitre n°011 : Charges à caractère général	223 843,87 €	Chapitre n°74 : Dotations et participations	373 610,58 €
Chapitre n°012 : Charges de personnel	160 581,33 €	Chapitre n°75 : Autres produits de gestion courante	10,00 €
Chapitre n°65 : Autres charges de gestion courante	865,00 €	Chapitre n°77 : Produits exceptionnels	15 000,00 €
Chapitre n°023 Virement à la section d'investissement	5 240,00 €	002 : Résultat de fonctionnement reporté	+1909,62 €
<b>TOTAL avec 002</b>	<b>390 530,20 €</b>	-	<b>390 530,20 €</b>

<b>Section d'investissement</b>			
<b>Chapitres budgétaires</b>	<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>Chapitres budgétaires</b>	<b>Recettes d'investissement</b>
Chapitre n°20 : Immobilisations incorporelles	1 258,00 €	Chapitre n°10 : Dotations, fonds divers et réserves	860,00 €
Chapitre n°21 : Immobilisations corporelles	4 842,00 €	Chapitre n°21 : Virement de la section de fonctionnement	5 240,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 100,00 €</b>	-	<b>6100,00 €</b>

\*\*\*\*\*

#### **Délibération N°2020.05**

#### **APPEL A COTISATION AUX MEMBRES DU PETR**

**Considérant** la population de chaque EPCI, la part relative à la population totale du périmètre du PETR du Grand Beauvaisis, composé de 216 communes, ce qui représente 178 812 habitants soit une cotisation par habitant de 0,8352€.

La Présidente rappelle qu'au regard du dernier recensement de la population de l'Insee au premier janvier 2019, le nombre d'habitants par commune adhérente à une intercommunalité membre du PETR du Grand Beauvaisis, est réparti comme suit :

**Communauté d'Agglomération de Beauvais :**

composée de 53 communes, représentant 104 563 habitants  
part relative à la population totale du PETR Grand Beauvaisis : 58,48 / 100ème  
soit une cotisation pour l'année 2020 de 87 326,38 €

**Communauté de communes du Pays de Bray :**

composée de 23 communes, représentant 18 731 habitants  
part relative à la population totale du PETR Grand Beauvaisis : 10,48/100ème  
soit une cotisation pour l'année 2020 de 15 652,14 €

**Communauté de communes de l'Oise Picarde :**

composée de 52 communes, représentant 21 753 habitants  
part relative à la population totale du PETR Grand Beauvaisis : 12,17/100ème  
soit une cotisation pour l'année 2020 de 18 176 ,19 €

**Communauté de communes de la Picardie Verte :**

composée de 88 communes, représentant 33 765 habitants  
part relative à la population totale du PETR Grand Beauvaisis : 18,88/100ème  
soit une cotisation pour l'année 2020 de 28 197,74 €

Au regard de ces éléments, il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir :

- **ADOPTER** la proposition de cotisation d'un montant de 0,8352 €/habitant
- **APPELER** la cotisation à chacun des EPCI membre du PETR tel que décrit ci-dessus

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le rapport ci-dessus.

\*\*\*\*\*

**Délibération N°2020.06**

**PROJET – ETUDE D'OPPORTUNITE DE CONNEXION D'UNE VOIE CYCLABLE**

**Vu** les statuts du PETR du Grand Beauvaisis, dont l'article 6 – Compétences et missions exercées par le PETR déclare que « le pôle du Grand Beauvaisis s'attachera à mener des réflexions et actions stratégiques pour mailler son territoire autour des quatre thèmes prioritaires » ;

**Considérant** que des travaux de recherche et d'études similaires ont déjà été menés, notamment par l'association de Pays du Grand Beauvaisis.

La présidente du PETR propose de porter une action pour étudier la possibilité d'une connexion dans un axe Nord-Sud l'avenue verte Paris-Londres (dans l'Oise) vers la baie de Somme. L'objectif de cette étude est de proposer un travail préalable à l'opportunité de finaliser cette voie. Elle se déroulerait idéalement en partenariat avec les collectivités, financeurs, aménageurs et acteurs du territoire (Région, Département, EPCIs, communes, Oise Tourisme) à intégrer au sein du comité de pilotage. Il conviendra d'appréhender la connexion avec les autres territoires.

## Budget prévisionnel de l'action

DEPENSES TTC			RECETTES	
	HT	TTC		
Bureau d'Etudes	30 000,00 €	36 000,00 €	LEADER	30 021,60 €
Salaires et charges (3/12eme ETP)		7 127,00 €	Auto-financement PETR	13 605,60 €
Animation, communication	400,00 €	500,00 €		
<b>TOTAL</b>		<b>43 627,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>43 627,00 €</b>

Au regard de ces éléments, il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir :

- **VALIDER** la réalisation du projet d'étude d'opportunité de connexion d'une voie cyclable par le PETR
- **VALIDER** le budget prévisionnel tel qu'inscrit ci-dessus et d'inscrire la dépense au budget du PETR ;
- **AUTORISER** la sollicitation financière d'une subvention auprès du programme LEADER Grand Beauvaisis au titre de l'enveloppe 19.2 (porteur de projet) sur un budget total de 43 627 € TTC (soit 36 355,83 € HT) ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente a missionner Mlle Audrey Paret, responsable administrative polyvalente pour cette action et à y consacrer 3/12<sup>ème</sup> de son temps de travail réparti sur l'ensemble de la période de l'action ;
- **ENGAGER** la dépense liée à ce projet dans la limite de 43 627 € ;

Après en avoir Délibéré, le comité Syndical approuve à l'unanimité le rapport ci-dessus.

\*\*\*\*\*

**Vu** les statuts du PETR du Grand Beauvaisis, dont l'article 6 – Compétences et missions exercées par le PETR déclare que « le pôle du Grand Beauvaisis s'attachera à mener des réflexions et actions stratégiques pour mailler son territoire autour des quatre thèmes prioritaires » ;

**Considérant** toutes les actions déjà en cours menées par les EPCIs membres concernant les circuits courts dont, entre autres, le PAT porté par la CCPV, le CTE porté par la CAB ;

La présidente du PETR propose de porter une action pour promouvoir les circuits courts et l'économie de proximité à l'échelle du territoire du Grand Beauvaisis. Le projet consiste en la réalisation d'une carte qui a pour objectif de valoriser la production locale à destination des consommateurs finaux.

Cette action va se dérouler en trois grandes étapes :

- Constitution de la base de données
- Edition de la carte
- Diffusion et communication de l'objet

Les EPCIs seront des parties prenantes au projet sur toutes les phases du projet et d'autres partenaires seront associés à la démarche globale. Cette action est inscrite dans le cadre du CTE porté par la CAB.

### Budget prévisionnel de l'action:

DEPENSES TTC		RECETTES	
	HT	TTC ou TVA non applicable	
Salaires et charges (2/12eme ETP)		4 750,00 €	Subvention FEADER
			6 360,00 €
Création graphique carte	900,00 €	1 080,00 €	
Impression 10 000 ex	1 900,00 €	2 280,00 €	
Animation (dont réception), communication, fonctionnement	400,00 €	500,00 €	Auto-financement
			2 250,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 610,00 €</b>	<b>TOTAL</b>
			<b>8 610,00 €</b>

Au regard de ces éléments, il est proposé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir :

- **VALIDER** la réalisation du projet de promotion des circuits courts par le PETR ;
- **VALIDER** le budget prévisionnel tel qu'inscrit ci-dessus et d'inscrire la dépense au budget du PETR ;
- **ENGAGER** la dépense liée à ce projet dans la limite de 8 610 € ;
- **AUTORISER** la sollicitation financière d'une subvention auprès du programme LEADER Grand Beauvaisis au titre de l'enveloppe 19.2 (porteur de projet) à hauteur de 80% du montant hors taxe soit 6 360 € HT.
- **AUTORISER** Madame la Présidente a missionner Mlle Audrey Paret, responsable administrative polyvalente sur 2/12<sup>ème</sup> de son temps de travail pour cette action ;